Le mardi 26 mai 2015

Communiqué de presse

**ACCESSIBILITE EN DANGER :**

L’APF de Vendée montre sa colère le 27 mai !

L’APF déplore les nombreuses mesures prises par le Gouvernement, détruisant le principe d’accessibilité (nouvelles possibilités de dérogations, dispositif des Ad’AP trop laxiste, Ordonnance relative à l’accessibilité inacceptable, etc.).

Ainsi, de nombreuses manifestations ont été organisées depuis 2 ans partout en France, pour demander des engagements en faveur d’une France accessible.

**Cependant, le Président de la République et le Gouvernement qui ont fait le choix de l’inaccessibilité, restent totalement indifférents aux revendications des personnes gênées quotidiennement dans leurs déplacements (40% de la population !)**

**C’est pourquoi, l’APF en Vendée organise une action coup de poing dans la Préfecture de Vendée le mercredi 27 mai après-midi.**

**Nous sommes indignés face au mépris du gouvernement et de l’Elysée, et comptons sur le Représentant de l’Etat en Vendée pour le faire savoir au Président de la République.**

**Ils peuvent rester sourds à notre colère et nos revendications, ce n’est pas autant que nous disparaîtrons de leur vue !**

Les journalistes sont conviés à assister à cet événement surprise dès 14h30 : rendez-vous dans le square Bayard, à côté de la Préfecture. Vous pouvez confirmer votre présence auprès de la Délégation au 02 51 37 03 47 ou dd.85@apf.asso.fr

Afin d’assurer la réussite de l’action, merci de ne rien dévoiler avant !

D’autres manifestations sont prévues ce mercredi 27 mai partout en France et notamment à Paris, Bayonne, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Caen, Marseille, Mont de Marsan, Moulins, Toulouse, Valence, …

Par ailleurs, le Collectif pour une France accessible a interpellé, par courrier, les Sénateurs sur la nécessité d’amender l’Ordonnance relative à l’accessibilité qui sera examinée lors de la séance du 2 juin prochain.

En effet, l’Ordonnance relative à l’accessibilité et ses textes d’application sont catastrophiques et annihilent une grande partie des objectifs initiaux de la loi de 2005.

Le Collectif pour une France accessible, qui a interpellé de nombreux responsables politiques, a obtenu l’engagement d’une majorité de députés – députés du groupe Parti socialiste, du groupe Europe Ecologie Les Verts et du groupe Front de gauche – de ne pas ratifier l’Ordonnance en l’état.

Le collectif demande ainsi aux Sénateurs de se mobiliser pour l’accessibilité universelle en ne ratifiant pas l’Ordonnance en l’état mais en y intégrant des modifications fondamentales[[1]](#footnote-1) permettant de construire une France accessible à tous.

**Cette Ordonnance déconstruit littéralement bon nombre des objectifs initiaux de la loi de 2005, puisqu’elle exonère la majorité des établissements recevant du public (ERP) et des transports publics ordinaires d’une mise en accessibilité.**

De plus, en introduisant 3 nouveaux motifs de dérogations, sans justifications technique ou économique, ce texte est un retour en arrière de plus de 40 ans !

L’ensemble des dispositions de cette Ordonnance et de ses textes d’application prouve l’absence de volonté réelle et sérieuse de respecter les principes d’accessibilité universelle.

**Le Collectif pour une France accessible demande donc aux Sénateurs de ne pas ratifier en l’état cette Ordonnance mais d’y intégrer des modifications fondamentales qui permettront la mise en accessibilité de la France.**

**Le collectif demande également au Gouvernement de suspendre la mise en œuvre de cette Ordonnance, tant que le Parlement ne l’aura pas amendée en profondeur.**

**Contact presse :**

Stéphanie Ottou – 06 80 21 63 48

1. L’argumentaire technique du Collectif pour une France accessible est disponible ici : <http://collectifpourunefranceaccessible.blogs.apf.asso.fr/media/00/02/8288014.pdf> [↑](#footnote-ref-1)